

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

EFS  
Établissement français du sang

#### Décision n° DS 2011-20 du 12 juillet 2011 portant délégations de signature à l'Établissement français du sang

NOR : ETSK1130674S

Le président de l'Établissement français de sang,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1222-5 et R. 1222-8 ;

Vu le décret du 24 avril 2009 portant nomination du président de l'Établissement français du sang ;

Vu la décision n° 2010-01 du président de l'Établissement français du sang en date du 29 janvier 2010 portant nomination de Mme Laurence MARION aux fonctions de directrice générale déléguée, en charge de la stratégie, de l'évaluation et de la prospective de l'Établissement français du sang ;

Vu la décision n° 2010-04 du président de l'Établissement français du sang en date du 11 mars 2010 portant nomination de M. Pierre TIBERGHIEU aux fonctions de directeur général délégué, en charge de la médecine, de la sécurité, de la qualité et de la recherche, de l'Établissement français du sang,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

M. Pierre TIBERGHIEU, directeur général délégué, en charge de la médecine, de la sécurité, de la qualité et de la recherche de l'Établissement français du sang, reçoit délégation de signature pour signer tous les actes nécessaires à la continuité du service public de la transfusion sanguine du 22 juillet au 7 août 2011 inclus.

#### Article 2

Mme Laurence MARION, directrice générale déléguée, en charge de la stratégie, de l'évaluation et de la prospective de l'Établissement français du sang, reçoit délégation de signature pour signer tous les actes nécessaires à la continuité du service public de la transfusion sanguine du 8 au 22 août 2011 inclus.

#### Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait, le 12 juillet 2011.

*Le président,*  
PR G. TOBELEM